

Lignes directrices en matière d'investissement responsable

3 septembre 2020

I. À propos du RREO

Le conseil du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (le RREO, ou l'organisation) est le plus important régime de retraite s'adressant à une seule profession au Canada. Il verse des prestations de retraite définies au nom de ses membres, soit plus de 300 000 enseignantes et enseignants retraités et en fonction. La mission du régime est de fournir un service hors pair et une sécurité de la retraite à ses participants, aujourd'hui et demain.

II. Introduction

Le RREO tient compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses décisions de placement. Les facteurs ESG peuvent avoir une incidence sur le rendement financier et le profil de risque d'un placement, ainsi que sur la marque et la réputation du RREO.

Le RREO est d'avis que l'intégration et la gestion des facteurs ESG tout au long du processus de placement favorisent une croissance durable à long terme et aident à obtenir des rendements corrigés du risque plus élevés pour aider à payer les retraites.

III. Objectif des lignes directrices

Les lignes directrices en matière d'investissement responsable (les lignes directrices) décrivent les principes généraux qui guident la façon dont le RREO intègre les facteurs ESG à chaque étape du cycle d'investissement. Les lignes directrices décrivent les principaux processus et pratiques mis en place relativement aux facteurs ESG afin d'appuyer les objectifs de création de valeur à long terme ainsi que l'évaluation systématique des risques et des occasions présentés par les facteurs ESG.

IV. Définition des facteurs ESG

Les facteurs ESG sont les risques opérationnels ainsi que les occasions pouvant avoir une incidence importante sur la valeur d'un placement.

Les facteurs **environnementaux** sont ceux liés aux interactions de la société avec son environnement physique. Les facteurs environnementaux comprennent à la fois les effets sur l'environnement (p. ex., contamination ou émissions de gaz à effet de serre) et les effets provenant de l'environnement (p. ex., conditions météorologiques extrêmes ou pénurie d'eau).

Les facteurs **sociaux** découlent de la relation entre une société et ses employés, ses clients, ses fournisseurs et ses collectivités. Les facteurs sociaux comprennent, sans s'y limiter, les droits du travail, la santé et la sécurité, la diversité et l'inclusion ainsi que la sécurité des produits.

Les facteurs de **gouvernance** désignent les structures mises en place par une entreprise pour s'assurer qu'elle est efficacement dirigée et contrôlée. Un système de gouvernance d'entreprise efficace repose sur une délimitation claire des rôles – les actionnaires élisent les administrateurs, les administrateurs supervisent la direction et la direction exécute sa stratégie. Des problèmes de gouvernance peuvent survenir quand un ou plusieurs groupes ne remplissent pas adéquatement leur rôle ou quand les responsabilités d'un ou de plusieurs groupes changent d'orientation ou empiètent sur les fonctions d'un autre groupe.

Le RREO est d'avis qu'une bonne gouvernance d'entreprise est rentable et est un élément clé pour créer de la valeur durable à long terme et réduire les risques. De plus, une bonne gouvernance est essentielle à la surveillance et à la gestion efficaces des facteurs environnementaux et sociaux.

VOICI QUELQUES EXEMPLES DE FACTEURS ESG :

FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX

Facteurs liés à l'interaction d'une société avec le monde physique

- Événements météorologiques
- Pénurie d'eau
- Émissions de carbone

FACTEURS SOCIAUX

Facteurs découlant de la relation entre une société et ses employés, ses clients, ses fournisseurs et ses collectivités

- Diversité et inclusion
- Santé et sécurité des personnes
- Protection des consommateurs

FACTEURS DE GOUVERNANCE

Facteurs liés aux structures mises en place dans une société pour garantir une gestion et un contrôle efficaces

- Rôles précis du conseil d'administration, de la direction et des actionnaires
- Régimes de rémunération des cadres supérieurs
- Indépendance du conseil

V. Investissement responsable – leadership et mise en œuvre

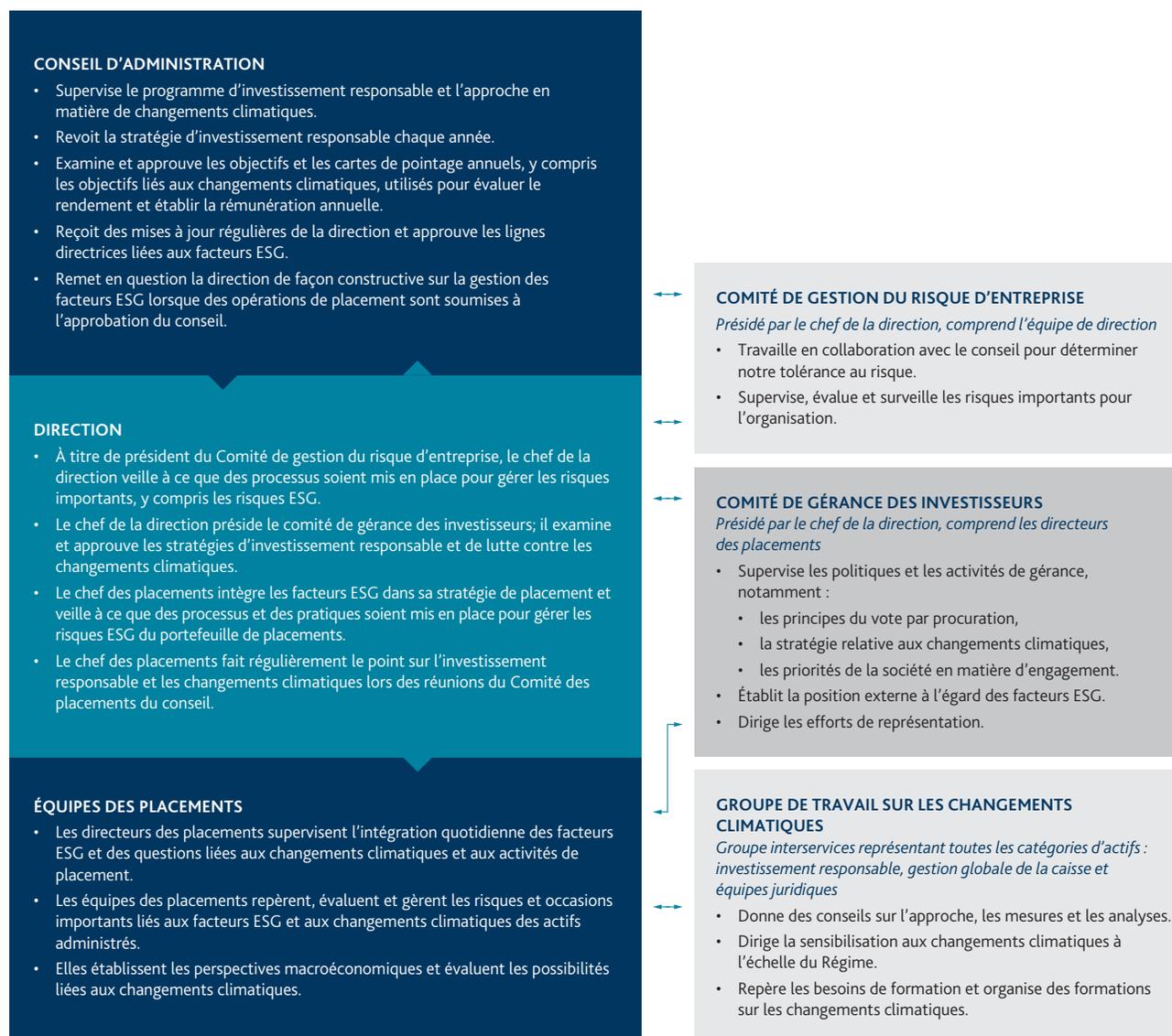
La responsabilité en matière d'investissement responsable du RREO s'étend à l'ensemble de l'organisation. Le conseil d'administration du RREO reçoit régulièrement des rapports sur les activités d'investissement responsable de l'organisation, y compris des mises à jour sur les activités liées au climat et à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Le conseil approuve les lignes directrices relatives aux facteurs ESG et définit la tolérance aux risques de l'entreprise, laquelle tient compte des facteurs ESG et des risques liés aux changements climatiques.

Les activités d'investissement responsable du RREO sont supervisées par le chef de la direction et mises en œuvre par le chef des placements et les équipes de placement. Le Comité de gestion des investisseurs est présidé par le chef de la direction et ses membres comprennent le chef des placements ainsi que des cadres supérieurs des services des placements, des risques et des affaires

générales. Ce comité supervise les activités liées à la gestion des sociétés ouvertes et fermées du portefeuille.

Au besoin, des groupes de travail interfonctionnels sont établis pour régler des questions ESG spécifiques revêtant une grande importance pour toute l'organisation, par exemple, les changements climatiques.

Des équipes spécialisées de professionnels de l'investissement responsable et de la gouvernance d'entreprise soutiennent les équipes de placement relativement aux enjeux ESG dans le domaine de la diligence raisonnable et de la gestion. Les équipes de l'investissement responsable et de la gouvernance d'entreprise collaborent également avec les équipes de placement pour s'acquitter des responsabilités de gestion de l'organisation.



VI. Principes de l'investissement responsable

Le RREO a établi quatre principes directeurs relatifs à l'approche adoptée par l'organisation en matière de facteurs ESG et à leur gestion.

INTÉGRATION

Nous intégrons les facteurs ESG à notre processus de placement afin de gérer les risques et d'ajouter de la valeur.

ENGAGEMENT

Nous entretenons des relations avec les sociétés dans lesquelles nous investissons afin de favoriser le changement et la réussite.

INFLUENCE

En tant qu'investisseurs d'envergure mondiale, nous utilisons notre influence pour créer un climat d'affaires durable et favorable.

ÉVOLUTION

Nous évoluons pour enrichir nos connaissances en tant qu'institution et garder une longueur d'avance.

VII. Application des principes

Intégration

En tant qu'investisseur mondial, le RREO investit dans les marchés boursiers et privés par l'entremise de gestionnaires internes et externes.

La pertinence des facteurs ESG peut varier selon le secteur, la catégorie d'actifs, l'horizon de placement et la stratégie. Les facteurs ESG peuvent également être pertinents à n'importe quelle étape du processus d'investissement, de l'acquisition initiale au désinvestissement, en passant par la diligence et la gestion des actifs.

L'importance relative des facteurs ESG est évaluée en fonction de facteurs qui incluent, sans s'y limiter, la stratégie de placement, l'incidence potentielle sur l'organisation, les examens des experts en la matière et les lignes directrices externes comme celles du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) et les recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD).

GESTION INTERNE

En ce qui concerne les investissements gérés à l'interne dans les marchés boursiers et privés, le RREO cherche à repérer, évaluer et gérer les facteurs ESG pertinents. Les équipes Investissement responsable et Gouvernance d'entreprise travaillent en collaboration avec les équipes des placements et fournissent une expertise spécialisée, des outils d'intégration et des cadres utiles à l'évaluation de l'incidence potentielle des facteurs ESG sur les investissements.

Placements en actions et en titres de créance

La stratégie du RREO relativement aux portefeuilles d'actions et de titres de créance diffère selon que la stratégie de placement soit fondée sur une analyse fondamentale (p. ex., sélection des actions et titres de créance) ou qu'elle soit quantitative ou passive.

Les gestionnaires des placements en actions axés sur l'analyse fondamentale les gestionnaires de crédit tiennent compte des facteurs ESG dans leurs examens routiniers. Les risques et occasions importants liés aux facteurs ESG sont inclus dans l'évaluation des investissements. Les équipes Investissement responsable et Gouvernance d'entreprise offrent une expertise et des conseils spécialisés au besoin.

Le RREO superpose les stratégies quantitatives et passives et les questions importantes relatives aux facteurs ESG sont repérées, évaluées et gérées par les équipes Investissement responsable et Gouvernance d'entreprise.

Titres de sociétés fermées, infrastructures et ressources naturelles

Les équipes des placements directs dans des sociétés fermées, des infrastructures et des ressources naturelles tiennent compte des occasions et des risques liés aux facteurs ESG lorsqu'elles recherchent des placements potentiels. Les risques ESG importants et les mesures d'atténuation sont évalués dans le cadre du processus de diligence raisonnable et d'approbation des placements.

Pour aider à l'examen et à l'évaluation des facteurs ESG, les équipes de placement feront appel, le cas échéant, à des experts-conseils en environnement, en droit, en affaires et dans d'autres domaines techniques, ainsi qu'à l'équipe Investissement responsable du RREO.

Lorsqu'un placement est effectué, les risques et les occasions liés aux facteurs ESG repérés pendant l'étape préalable au placement sont intégrés aux plans de création de valeur et de surveillance continue. Les placements directs en capital-investissement, en infrastructures et en ressources naturelles du RREO peuvent lui donner une influence significative lorsque sa participation est importante.

Biens immobiliers

Le portefeuille de biens immobiliers du RREO est géré par Cadillac Fairview Limited (CF), une filiale en propriété exclusive. Les facteurs ESG sont au cœur des placements de CF dans des biens immobiliers, ainsi que du développement, de la gestion et de l'exploitation des biens immobiliers.

La société a adopté une politique sur la responsabilité d'entreprise, disponible sur son site Web. Les principaux problèmes ESG comprennent l'utilisation d'énergie, la gestion des déchets, la protection de l'environnement, l'approvisionnement durable, l'engagement communautaire et la santé et sécurité.

Les risques et les occasions liés aux facteurs ESG d'un placement ou d'un marché potentiel sont repérés pendant la phase préalable au placement. Par exemple, les certifications de bâtiments écologiques font partie de l'approche ESG de CF.

Dans le cadre de la gestion immobilière, CF surveille la performance environnementale, veille à l'application des normes de santé et de sécurité et mobilise les principaux intervenants. Le RREO travaille en étroite collaboration avec CF afin de partager les pratiques exemplaires en matière de facteurs ESG et de veiller à ce que les pratiques d'investissement responsable continuent d'être une priorité stratégique dans l'organisation.

GESTION EXTERNE

Pour sélectionner les gestionnaires externes des titres boursiers et les commandités dans les sociétés fermées, le cas échéant, le RREO examine leurs politiques et pratiques en matière de facteurs ESG, ainsi que leur gouvernance, leur stratégie et leur gestion des risques liés aux facteurs ESG.

Les pratiques et le rendement des facteurs ESG sont également évalués dans le cadre du suivi et de l'évaluation continus des gestionnaires des placements externes et aux commandités.

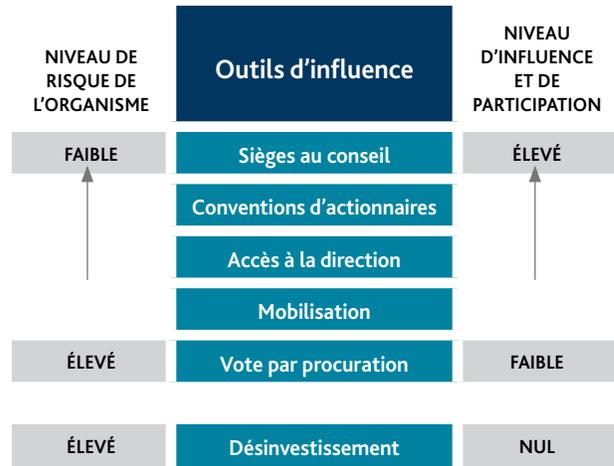
Grâce à un dialogue continu et au partage des pratiques exemplaires, le RREO encourage les gestionnaires externes et les commandités à améliorer continuellement leur approche ESG.

Interaction

Le RREO s'efforce d'être un gérant actif des entreprises dont il détient des titres. Cela signifie qu'en plus d'intégrer les facteurs ESG au choix des placements et à la diligence raisonnable, l'organisation interagit constamment avec les entreprises dans lesquelles elle investit grâce à la mobilisation.

Le RREO cherche à obtenir de l'information claire et pertinente susceptible de l'aider à prendre des décisions de placement et encourage l'adoption de changements constructifs dans le cadre du processus de mobilisation.

L'approche du RREO en matière de mobilisation au sujet des facteurs ESG est fondée sur le niveau de risque pour l'organisme et sa participation au capital. Son engagement auprès des sociétés fermées est généralement caractérisé par des interactions avec le conseil d'administration et la direction, tandis que l'engagement auprès des sociétés ouvertes se résume principalement à ses votes et au dialogue.



MARCHÉS BOURSIERS

Le RREO utilise de nombreux moyens pour communiquer avec les sociétés ouvertes, y compris le vote par procuration, l'engagement direct et la collaboration avec d'autres investisseurs.

Le RREO utilise différents outils pour mobiliser les sociétés ouvertes, y compris :

- Outils thématiques : ciblent des facteurs ESG qui sont importants pour l'entreprise.
- Outils événementiels : en fonction d'un incident ou d'une opération d'entreprise liés aux facteurs ESG.
- Outils fondés sur les votes par procuration : pour déterminer comment exercer nos droits de vote par procuration ou faire le suivi d'un vote.

Le droit de vote représente l'un des droits les plus importants détenus par des investisseurs. Le RREO utilise sa participation dans des sociétés ouvertes pour promouvoir de bonnes pratiques de gouvernance en exerçant ses droits de vote par procuration. Cela signifie que les votes sont utilisés de la manière la plus conforme aux principes de gouvernance d'entreprise et aux lignes directrices sur le vote par procuration et dans l'intérêt économique à long terme des actionnaires.

Bien que le RREO divulgue publiquement ses dossiers de vote par procuration, l'organisation préfère mener ses activités de mobilisation des entreprises directement et en toute confidentialité. Une divulgation publique de la mobilisation de la société pourrait être considérée comme une approche hostile et contre-productive; toutefois, le RREO fera connaître le point de vue de l'organisation si l'entreprise ne réagit pas ou si la situation est telle qu'une réponse publique s'avère appropriée ou plus efficace.

Le RREO interagit avec les sociétés ouvertes pour protéger la valeur et en créer. Les interactions peuvent fournir des renseignements sur la façon dont les entreprises gèrent les risques et les occasions liés aux facteurs ESG, et cela peut éclairer la recherche et l'analyse en matière de placement.

MARCHÉS PRIVÉS

Pour ce qui est des placements dans des sociétés fermées, lorsque le RREO est représenté au conseil d'administration, l'organisation interagit directement avec les membres des conseils et de la direction au sujet des risques et des occasions importants liés aux facteurs ESG dans le cadre du processus de gestion des actifs et de création de valeur. La capacité du RREO d'apporter ou d'encourager des changements dépendra de sa participation au capital.

Aux premières étapes d'un placement lorsque le RREO est représenté au sein du conseil d'administration, l'accent est mis sur l'efficacité du conseil – en tenant compte de la bonne combinaison des compétences du RREO et des administrateurs externes, de la diversité du conseil, des rôles et des responsabilités du conseil et du comité ainsi que des chartes et des politiques pertinentes.

Au début et pendant toute la durée de sa participation, lorsque le RREO est représenté au conseil d'administration, il tient également compte des différents cadres visant à contribuer à l'efficacité de la gouvernance du conseil, notamment le code de conduite, la gestion des risques de l'entreprise, la lutte contre la corruption, les protocoles liés aux facteurs ESG et aux recours hiérarchiques. Le RREO désigne un administrateur employé qui sera représentant des facteurs ESG et sera chargé de transmettre les questions liées aux facteurs ESG au RREO.

Pour s'assurer que les conseils fonctionnent efficacement pendant toute la durée de sa participation, le RREO communique régulièrement avec les membres du conseil et les équipes de direction. L'organisation utilise diverses méthodes de formation continue pour tenir les administrateurs employés au courant des principaux enjeux, examine périodiquement l'efficacité des conseils et réévalue les compétences des membres des conseils des sociétés du portefeuille.

EXCLUSIONS

Le RREO est d'avis que la mobilisation des entreprises du portefeuille est plus susceptible de générer des changements positifs qu'un désinvestissement. Toutefois, il peut arriver que le RREO s'abstienne d'investir dans des secteurs ou des sociétés où les risques liés aux facteurs ESG sont importants. Les éléments à prendre en considération comprennent l'esprit des conventions et des traités internationaux, le degré de préjudice social et environnemental et la volonté ou la capacité de l'entreprise ou du secteur de remédier au préjudice, ainsi que les risques propres à l'entreprise qui ne peuvent pas être réglés par des interactions avec la société.

Influence

Le RREO est un investisseur à long terme diversifié à l'échelle mondiale. Il est largement exposé à des risques de marché et de crédit macroéconomiques et systémiques et a donc un intérêt direct dans la santé globale de l'économie.

L'influence de l'organisation peut être utilisée sur le plan réglementaire et politique pour appuyer l'élaboration de politiques et de règlements à long terme qui réduiront les risques, clarifieront l'incertitude et favoriseront la durabilité des investissements.

Utiliser son influence peut être un levier très efficace pour répondre aux enjeux ESG courants dans tous les secteurs et marchés. Grâce à sa collaboration avec des organisations similaires, le RREO peut utiliser son influence pour faire progresser les pratiques d'investissement responsable de la communauté mondiale des investisseurs.

Le RREO décide de son engagement à l'égard des organisations et initiatives en fonction de l'objectif et du contexte plus général de l'initiative ainsi que de son adéquation avec la stratégie du RREO.

Évolution

Les facteurs ESG évoluent constamment, ce qui oblige le RREO à garder une longueur d'avance sur les nouveaux enjeux et tendances. À mesure que la compréhension des occasions et des risques liés aux facteurs ESG évolue, des outils et des processus pourraient devoir être élaborés ou modifiés.

Il est souvent utile pour nous de chercher de nouvelles connaissances ou différents points de vue. Le RREO consacre du temps et des ressources à la formation continue sur les enjeux ESG dans l'ensemble de l'organisation, y compris au niveau de son conseil d'administration et ses commanditaires. Pour cela, il fait appel à des conférenciers externes pour discuter de l'évolution des risques, des occasions et des pratiques liés aux facteurs ESG; consulter des pairs et collaborer avec eux; et participer à des forums, tables rondes et conférences externes afin d'acquérir des connaissances et de justifier sa stratégie.

VIII. Communication de l'information financière

Conformément à ses attentes en matière de communication de l'information financière et de transparence de la part des sociétés dans lesquelles il investit, le RREO s'engage à rendre compte de ses activités d'investissement responsable. Le RREO communique de l'information à l'interne, y compris au Comité de gérance des investisseurs et au conseil d'administration. Il communique également avec le public, notamment par l'intermédiaire de son rapport annuel, de son rapport sur l'investissement responsable, de son rapport sur les changements climatiques et des mises à jour régulières de son site Web.

Les principes de gouvernance d'entreprise, les lignes directrices en matière de vote par procuration et le registre des votes par procuration du RREO sont également disponibles sur son site Web.